

Bulletin "Sur toute la ligne" N°4, fédération des urbains et interurbains

15 mars 2022

Solidaires
SUR TOUTE LA LIGNE !

Bulletin de la fédération Sud/Solidaires des Transports Urbains et Interurbains
N°4 - Janvier/Février/Mars 2022

URGENCE SALAIRES

Droit de retrait victoire pour les salariés de Kéolis Transports Daniel Meyer

Le 27 janvier, l'intersyndicale nationale appelle à une journée de mobilisation pour les salariés. Les salarié-e-s du secteur des transports urbains et interurbains ont participé à cette journée, car en effet, le « jeu » de la concurrence leur coûte cher, au figuré comme au propre. Les salaires sont la principale variable d'ajustement sur laquelle s'appuient les employeurs du secteur pour proposer, à l'occasion des appels d'offres, des prix toujours plus bas aux autorités organisatrices. À la RATP, une suite a été donnée au 27 janvier avec une très forte journée de mobilisation le 18 février.

Notre fédération intervient depuis le quatrième trimestre 2021 sur cette problématique salariale, avec pour objectif de coordonner toutes les luttes pour en renforcer l'impact, et obtenir, pour tout-e-s les salarié-e-s des transports urbains de voyageurs, des salaires décents.

Début 2020, l'incertitude autour de l'épidémie de Covid-19 était totale. Les annonces mensongères du gouvernement, et son incapacité à prendre les bonnes décisions ont contribué à aggraver les choses. Jusqu'à la mise en place du confinement total le 12 mars, les employeurs n'ont pas hésité à envoyer leurs salarié-e-s au front, sans aucune protection.

C'est dans ce contexte que Boualem (élu CSE et délégué syndical Sud/Solidaires chez Kéolis-Meyer à Montléry), et ses camarades, ont déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) le dimanche premier mars 2020. Par cette procédure, ils alertaient sur le risque auquel étaient exposés les chauffeurs, et demandaient que des mesures soient prises immédiatement : distribution de gel hydroalcoolique, de gants, de masques, suspension de la vente de titres de transport à bord des bus, montée et descente des usagers par la porte centrale, et isolation du poste de conduite. Interpellée, l'inspection du travail n'a pas su prendre une position claire en faveur des salarié-e-s. Du coup, le patron a fait la sourde oreille, en indiquant qu'il se cantonnerait à appliquer les préconisations gouvernementales.

C'est pourquoi les salariés de Kéolis-Meyer ont fait valoir leur droit de retrait entre le 2 et le 5 mars 2020. Le 5 mars au soir, le directeur demande aux élus de lever le DGI, ce qui lui est refusé à l'unanimité. Il joue alors son va-tout, et décide d'adresser aux salarié-e-s un courrier les menaçant de sanctions disciplinaires s'ils ne reprenaient pas le travail. Dans ce courrier, il écrit que le droit de retrait est illégal. Conscient d'être dans une impasse, il annonce quand même que du gel et des gants seront mis à disposition des salarié-e-s.

Alors, entre la peur du virus et la peur des sanctions, les chauffeurs reprennent peu à peu le travail. Il leur faudra tout de même attendre le confinement total du 12 mars pour que les mesures réclamées par les élus depuis le premier mars soient mises en place de manière effective. A posteriori, les choses ont donc donné raison aux élus, et l'affaire aurait pu en rester là. C'était sans compter sur la mauvaise foi de l'employeur. En effet,

L'intégralité du bulletin en PDF



- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Bulletin-Sur-toute-la-ligne-No4-federation-des-urbains-et-interurbains>